

La Baraquette • Le Barthas • Le Basset • Le Bessou • Castanet le Haut • Les Clèdes • La Combelle • La Coste • La Croix de Mounis
Le Dévès • L'Espinouse • Fagairolles • Le Fau • Ginestet • Le Mas • Moulières • Le Nougayrol • Olque • Pabo • Le Péras
Le Prat de Cèbe • St Amans de Mounis • La Salesse • Sansac • Sayret • Les Sauzes



Reflets

n°57



Octobre 2022

Bulletin Municipal






ORGANISEZ VOTRE VOYAGE AVEC LES AUTOCARS PONS

Vivez l'expérience du voyage en autocar !




-  EXCURSIONS À LA JOURNÉE
-  SÉJOURS EN AUTOCAR
-  TRANSPORTS SECS

AUTOCARS DE 9 À 82 PLACES



SIÈGE SOCIAL

-  Route de Clermont, Les Douzes, 34600 BEDARIEUX
-  04.67.23.18.67
-  contact@autocars-pons.fr

PÔLE TOURISME

-  98 rue Saint-Alexandre, 34600 BEDARIEUX
-  04.67.97.02.03
-  voyages@autocars-pons.fr

SITE DE LE BOSC

-  PRAE Michel CHEVALIER
Rue Cardinal, 34700 LE BOSC
-  04.67.00.50.10
-  contact@autocars-ponslebosc.fr



RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE INTERNET

www.autocars-pons.fr





Mairie de
Castanet
Le Haut

2 rue de la Mairie

Tél.: 04 67 23 60 49

Fax : 04 67 23 60 31

Mail : castanetlehaut@orange.fr

HORAIRES : lundi : de 14h00 à 17h00

mardi : de 09h00 à 12h00

jeudi, vendredi : de 14h00 à 17h00



Le mot du Maire

Sommaire

- Page 1 :** • **Le mot du Maire**
- Page 4 :** • **Infos Mairie :**
 - Une nouvelle campagne d'arrachage de la berce du Caucase
- Page 5 :**
 - Brigade de gendarmerie
 - Mémorial de Fautrou :
78^e anniversaire des combats du « Pont de la Mouline »
- Page 6 :**
 - Visite de M. Pierre CASTOLDI
Sous-Préfet de Béziers
- Page 7 :**
 - Migration des oiseaux
 - Etat Civil
- Page 8 :**
 - Travaux en photo
- Page 9 :** • **Ça c'est passé cet été à Castanet le Haut :**
 - Les concours de pétanque A.S.L.
 - La famille Bec du Prat de Cèbe...
- Page 10 :**
 - Le Marcou fait son cinéma...
de plein air à Castanet !
- Page 11 :**
 - Au café (dé)masqué
les répliques coulent de source !
- Page 12 :**
 - Le repas de l'A.C.C.A.
 - Fête de Castanet le Haut, édition 2022
- Page 13 :**
 - Association VAL'S • Lo Swing Camp Vièlh
- Page 14 :**
 - La guinguette de la Ferme du Devès
- Page 17 :** • **Passé Communal** : L'école de la vie
- Page 24 :** • **Portrait :**
 - Le ramassage scolaire : Marthe Vabre
sur les routes par tous les temps !
- Page 26 :** • **Ecoles de Pabo et de Plaisance**
 - La rentrée scolaire
- Page 28 :**
 - Du centre de la Terre
aux cèpes de l'Espinouse
- Page 30 :** • **Côté Nature**

Et au milieu du bulletin, les pages détachables des réunions du conseil municipal.

Madame, Monsieur, Chers Administrés,

Après l'hiver et l'été, vous allez découvrir dans ce « Reflets » numéro 57 les couleurs d'automne. Je tiens en premier lieu à féliciter l'équipe rédactionnelle, les crédits photographiques, Sandrine et Yves de « Ysoweb » pour l'infographie. C'est un véritable défi pour une commune de notre taille qu'a souhaité relever Anthony, en charge de la communication, de publier trois bulletins par an. Le sujet de la communication et de l'information est un véritable enjeu dans notre société qui tend à développer le repli sur soi. L'ère des panneaux d'affichage est révolue, nous vivons à l'heure du numérique et de la dématérialisation. Notre bulletin est en ligne sur notre site, plusieurs personnes nous ont demandé de leur adresser la version numérique notamment par souci d'économie de papier. À ce sujet, n'hésitez pas à nous communiquer votre adresse électronique. Cela permet de communiquer rapidement avec vous.

Comme vous avez pu le constater, les équipes sont à pied d'œuvre pour le déploiement de la fibre. Après l'installation du relais qui a fortement amélioré la couverture téléphonique sur la commune, nous serons bientôt raccordés au haut débit. Certes le choix a été fait d'utiliser en grande partie le réseau aérien qui sera bien évidemment plus exposé aux aléas climatiques. Il faut tout de même souligner les efforts considérables du Conseil Départemental, qui avait pris l'engagement de raccorder tous les Héraultais au haut débit. C'est une chance pour nos territoires





ruraux. Ces évolutions confirment bien ce que j'évoquais précédemment. Les moyens de communication évoluent vers le numérique.

Nous constatons de plus en plus votre attachement à la protection de l'environnement et aux économies de tout ordre. Il y a quelques années nous étions sollicités pour l'installation de lampes d'éclairage public, aujourd'hui nous recevons des demandes pour leur extinction. À ce sujet, je tiens à préciser que la gestion, l'entretien et surtout la facture de l'énergie consommée par l'éclairage public est une compétence transférée à la CCMLHL. Je comprends également l'intérêt porté pour la biodiversité par l'impact de la pollution lumineuse. Sur le plan des économies d'énergies, c'est un aspect que nous avons pris en compte depuis des années. C'est pour cette raison que vous avez pu constater les efforts d'investissement que nous réalisons annuellement sur le parc d'éclairage public. La majeure partie des anciennes lampes très énergivores a été remplacée par des lampes « Led » ; ces dernières sont programmées pour une baisse d'intensité de 23h à 5h, cela nous permet de réaliser 45% d'économie sur la facture d'électricité.

Nous avons aussi, depuis des années, réalisé des travaux d'isolation sur l'ensemble de notre parc immobilier : isolation des toitures, remplacement des menuiseries, nous avons également prévu la possibilité de se chauffer au bois dans plusieurs logements... Des travaux sont également prévus pour la rénovation de notre salle polyvalente de la mairie. Comme vous le savez, nous allons connaître une crise sans précédent sur la fourniture des énergies et une augmentation exponentielle des prix. Nous n'avons pas attendu d'être dans cette situation pour prendre des dispositions en matière d'économie d'énergie.

Après un été caniculaire qui, selon les experts en climatologie, n'aura plus un caractère exceptionnel mais habituel, le réchauffement climatique est une réalité. Nous allons entrer dans la période où ce dérèglement climatique risque de nous exposer à des phénomènes météorologiques exceptionnels, comme des épisodes cévenols particulièrement violents. Les quelques modestes précipitations estivales ont été insuffisantes pour stopper cette sécheresse catastrophique pour notre nature.





Je profite de ces quelques lignes pour féliciter les équipes du Syndicat Mare et Libron. Nous avons redouté le pire cet été, fort heureusement plusieurs fuites sur le réseau ont été réparées, nous n'avons pas manqué d'eau et n'avons pas eu recours à notre forage. Cela démontre que nous avons fait les bons choix pour la gestion de l'eau potable : captages des sources, réservoirs, conduites, forages... Si nous n'avions pas fait ces choix, nous connaîtrions comme beaucoup de communes d'importantes difficultés pour les usagers domestiques et professionnels. La ressource en eau sera un enjeu primordial dans les années qui viennent.

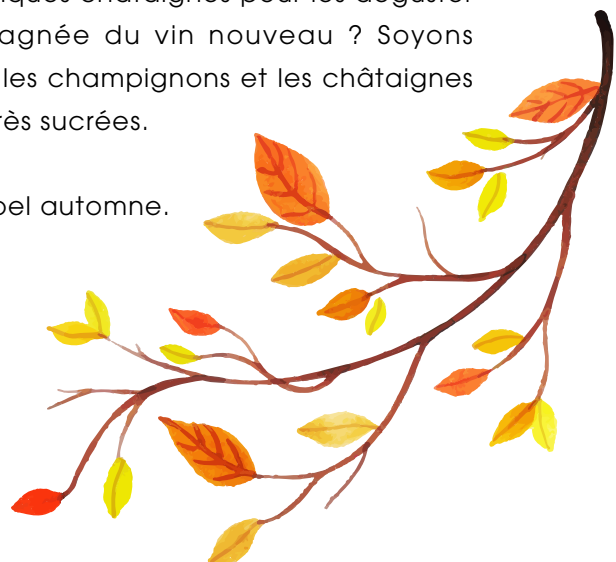
Plusieurs mariages avaient été reportés suite au COVID et la maladie est toujours présente. Il est possible que nous soyons obligés de vivre avec. J'ai eu l'honneur de célébrer trois mariages, je renouvelle en mon nom et au nom de la commune mes meilleurs vœux de bonheur à ces nouveaux époux.

Plusieurs manifestations ont été organisées pendant la saison estivale. La forte participation du public à la projection du film « Marcou, montagne de la nuit » et à la pièce de théâtre présentée par La Compagnie de la Source, témoigne du besoin exprimé par la population d'organiser ces moments de détente pour tous. Enfin, la fête locale avait lieu le dernier week-end d'août, d'aucuns pouvaient penser que ce changement de date aurait pour conséquence une moindre participation. Cela n'a pas été le cas, bien au contraire ; il y a eu une forte affluence et la jeunesse a pu « s'éclater » dans une ambiance de folie pendant ces deux soirées. L'été c'est aussi des moments de convivialité, repas de famille, repas des chasseurs, traditionnelle cousinade au Prat de Cèbe...

Place maintenant à l'automne avec ses belles couleurs, les champignons seront-ils au rendez-vous cette année ? Nos châtaigniers ont souffert de la sécheresse, nous donneront-ils quelques châtaignes pour les déguster autour d'une « belhole » accompagnée du vin nouveau ? Soyons optimistes, il n'est pas trop tard pour les champignons et les châtaignes même petites seront probablement très sucrées.

Je vous souhaite à toutes et tous un bel automne.

Max ALLIES



infos

Mairie

● Une nouvelle campagne d'arrachage de la Berce du Caucase !



« La Berce du Caucase », un joli nom pour une belle plante à fleurs blanches en parasol qui cache pourtant plusieurs dangers. En effet, cette espèce, introduite en France dans un jardin d'acclimatation au 19^e siècle, se multiplie à grande vitesse. Si sa sève est toxique pour la peau des humains, pouvant engendrer des lésions sous forme de brûlures graves, elle est aussi dangereuse pour l'écosystème et la biodiversité. Elle va monopoliser l'espace, les ressources en lumière et nutritives.

Cette année, le 20 juillet, pour la troisième fois depuis que la plante a été signalée sur notre commune, la mairie a organisé une campagne d'arrachage pour tenter d'enrayer sa propagation, avec le concours du Parc Régional Naturel du Haut

Languedoc (1 agent), de l'EPTB Orb-Libron (7 techniciens), du GIEC du Caroux-Espinouse (1 agent) ainsi qu'une équipe de bénévoles (4 personnes).

Munie de cisailles et de pioches, de combinaisons imperméables, de gants et de lunettes de sécurité, cette équipe est intervenue le long du Rec de Rose, de la ferme de Sansac à la Croix de Mounis.

Si cette journée permet d'endiguer son développement à court terme, le PNRHL et l'EPTB Orb-Libron vont désormais réfléchir à ne plus faire appel à des volontaires, mais à pérenniser cet arrachage en faisant intervenir des structures administratives. À suivre l'an prochain...



● Brigade de gendarmerie

Début septembre, les bureaux de la brigade de gendarmerie de Saint Gervais sur Mare ont rouvert au public, tous les mardis matin de 8h à 12h. Cette réouverture est très importante pour les populations de ce bassin de vie.

Le responsable de la brigade, Hervé Chillon, sera en binôme pour assurer cet accueil et réaliser des patrouilles de terrain l'après-midi. Il pourra prendre les dépôts de plaintes, les signalements, enregistrer les problèmes liés à l'environnement, et reste ouvert à toute autre question ou demande des élus et habitants de nos communes.

Il s'agit d'une réouverture testée à titre expérimental. Au mois d'octobre, une rencontre sera organisée avec les élus au sein de la brigade.



SAINT GERVAIS SUR MARE



Grand Orb
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
EN LANGUEDOC



Gendarmerie
nationale
Une force humaine

INFORMATION

**RÉOUVERTURE AU PUBLIC
DES BUREAUX DE LA
BRIGADE DE GENDARMERIE
de Saint-Gervais-sur-Mare**

**TOUS LES MARDIS MATIN
DE 8H À 12H**

Dépôts de plaintes, signalements,
environnement, renseignements sur les
missions de la gendarmerie, questions diverses

● Mémorial de Fautrou : 78^e anniversaire des combats du « Pont de la Mouline »



Le 23 août, au Mémorial de Fautrou, confins de l'Hérault et du Tarn, avait lieu la traditionnelle commémoration du 78^e anniversaire des combats du « Pont de la Mouline », afin d'honorer la mémoire de 9 jeunes résistants du « Maquis du Corps Franc de la Montagne Noire ». Tous sont morts pour la France, après avoir attaqué une colonne allemande, de 2000 soldats, dans le but de retarder leur avancée vers la vallée du Rhône.

Il y avait toujours autant de participants à cette cérémonie du souvenir du 23 août 1944. Une organisation parfaite, mise en place par le Colonel Pourcel, pour ce devoir de mémoire de ces 9 jeunes hommes (ils avaient en moyenne 18 ans), tombés sous le feu de l'ennemi en défendant notre patrie.

De nombreuses personnalités étaient présentes : la députée de la circonscription Stéphanie Galzy, le sénateur de l'Hérault Hussein Bourgi, représentant Carole Delga, la Présidente de la Région Occitanie, Jean-Luc Falip, Conseiller Départemental, représentant le Président Kléber Mesquida, les Présidents des Communautés de Communes voisines, de nombreux maires, adjoints, et Conseillers Municipaux, des représentants de la gendarmerie et du SDIS, Présidents du souvenir Français et anciens combattants, les portes drapeaux, la chorale de la Mare qui apporte toujours autant de solennité à cette cérémonie.

À l'issue de cette manifestation, l'assemblée était invitée à partager le verre de l'amitié.

À l'heure où la guerre est redevenue une cruelle réalité, ces mots prononcés par les anciens combattants « plus jamais ça » doivent, plus que jamais, rester présents à nos esprits et peser de tout le poids des souffrances de l'armée française, de civils, d'enfants... N'oublions pas que la paix est fragile, sachons la protéger !



● Visite de M. Pierre CASTOLDI, Sous-Préfet de Béziers

Le jeudi 25 août, M. Pierre CASTOLDI, Sous-Préfet de Béziers, nous a fait l'honneur de visiter notre commune. Nous avons profité de sa venue pour lui présenter nos projets communaux en matière de rénovation de l'habitat ancien et divers aménagements pour lesquels nous solliciterons l'aide de l'État. Il n'était pas disponible le 23 août pour participer aux cérémonies des combats du « pont de la Mouline », mais il a tenu à se rendre devant la stèle de Fautrou pour se recueillir et rendre hommage aux neuf résistants tombés sous le feu de l'ennemi.



● Migration des oiseaux

Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc organisait les 27 & 28 août derniers une animation/observation sur la migration des oiseaux au col de la Croix de Mounis.



● Etat Civil



**Audrey PARTENICO
&
Fernand LEON**
le 18 juin 2022



Nathalie ALLIES & Patrick SAUSSOL
le 24 juillet 2022



**Laurence VATTIMO
&
Sébastien DEPARIS**
le 3 septembre 2022

Décès

Lucette THESSIER de Castanet le Haut, le 25 août 2022



Bienvenue...

... à Castanet le Haut

Pascale GOUPY dans le logement communal de Pabo

Patrick NAVARRO nouveau locataire d'un logement communal à Pabo

Colin NELLER nouveau propriétaire d'une maison à Ginestet

Thierry DURET nouveau propriétaire de la maison de M. et Mme Robert DAUMUR à Fagairolles



● Travaux en photos



Travaux
route de Moulières



Changement de fosse
septique du logement
de l'ancien four à
chaux



Parvis de l'église
de St Amans de Mounis



ÇA C'EST PASSÉ CET ÉTÉ À CASTANET LE HAUT !!

● Les concours de pétanque A.S.L.

Cette année encore, l'Association Sport et Loisirs de Castanet le haut a perpétué la tradition d'organiser des concours de pétanque nocturnes, tous les mardis du 19 juillet au 30 août 2022, sur le terrain de pétanque de notre commune.

Ces concours se sont déroulés dans une très bonne ambiance. Nous avons constaté un taux de participation très irrégulier mais dans l'ensemble cette manifestation a été très prisée (1 seul concours a été annulé pour cause d'orage).

Les fidèles pétanqueurs nous ont confié qu'ils appréciaient particulièrement cette manifestation car il y règne une très bonne ambiance.

Nous avons également constaté la présence et la participation de vacanciers occasionnels qui n'ont pas hésité à se joindre à la population locale pour jouer à la pétanque. Et tout cela

dans un esprit de convivialité.

Deux autres concours ont été organisés par l'A.S.L lors des deux jours de fête du village les 26 et 27 août. Nous avons été agréablement surpris par le nombre élevé de participants lors de ces deux concours.

L'A.S.L tient particulièrement à remercier monsieur Gilles ALLIÉS, habitant du village, qui lors de ces soirées s'occupe bénévolement des inscriptions, gère le tirage au sort des rencontres entre équipes, assure une très bonne tenue du graphique et tout cela depuis plusieurs années.

L'A.S.L remercie tous les joueurs de pétanque et leurs accompagnants pour leur participation à ces soirées qui favorisent le maintien d'activités ludiques au sein de notre commune et leur donne rendez-vous l'année prochaine.

● La famille Bec du Prat de Cèbe...

... fête l'anniversaire d'Anne. 50 ans !!!



● Le Marcou fait son cinéma... de plein air à Castanet !



Le vendredi 5 août, l'espace du plan d'eau, à Castanet-le-Haut, a été investi par plus de 200 spectateurs, autochtones ou touristes, venus assister à une séance de cinéma de plein air, d'un film réalisé par Anthony Alliès : « Marcou, montagne de la nuit ».

Après un début de journée assez nuageux, c'est avec soulagement que les organisateurs et la société Road Movies, qui assurait la projection, ont pu installer l'écran géant. Pas une mince affaire quand on sait que la structure doit trouver un équilibre parfait ! De plus, pour être contenue dans une remorque, le passage sous le porche s'est avéré assez délicat. Mais, contre toute attente, le matériel ainsi que l'exposition de photos signées, également, du réalisateur-photographe furent opérationnels pour la séance programmée à 22 heures.

Dans une ambiance très conviviale, Anthony indiquait que son film retrace les explorations du mythique aven du Mont Marcou, cavité mondialement connue pour son grand puits de 165 m de verticale absolue, ainsi que pour ses

concrétions d'aragonites vertes, uniques au monde.

Heureux de présenter cette odyssée fantastique sur sa commune de résidence, il soulignait qu'outre la réalisation, il s'agissait pour lui d'une magnifique aventure humaine faite d'émotion et de partage. « Je tiens à remercier toute l'équipe qui a œuvré autour de moi, le Pays Haut-Languedoc et Vignobles, labellisé Pays d'art et d'histoire, qui a financé 80% du projet et qui m'a fait confiance, le Département et la Région ». Puis, endossant sa casquette d'adjoint, le quarantenaire de conclure « j'adresse également tous mes remerciements à la municipalité qui a décidé d'investir sur la diffusion de ce film. Enfin, sachez que votre présence massive me fait chaud au cœur et vient récompenser le fruit de ma création au-delà des mots ».

Après la séance, fortement applaudie, ce passionné ouvrait le débat, répondant à de nombreuses questions.

L'occasion pour l'A.S.L. de mettre en place une buvette qui a, également, rencontré un vif succès !

● Au café (dé)masqué les répliques coulent de source !

Le 13 août dernier, la Cie de la Source, troupe de théâtre amateur basée à St-Pons-de-Thomières, a posé ses tréteaux sur la place de la mairie, à Castanet-le-Haut.

Une animation proposée par la municipalité qui est venue faire le bonheur des habitants comme des vacanciers, lors d'une belle et chaude soirée d'été.

Après pratiquement deux années d'incapacité forcée pour cause de Covid, il s'agissait pour ces talentueux comédiens, de présenter leur pièce « le café (dé)masqué ».

Sur scène, les acteurs se sont livrés à de nombreuses facéties liées à une pandémie hors norme, mettant en scène Anselme, le patron du café des Artistes, qui participe à un radio crochet, ravi de retrouver ses habitués.

Ainsi, du docteur au boucher, en passant par le boulanger et le chasseur patenté... les personnages ont égrainé les péripéties engendrées par ce virus, sous forme de brèves de comptoir. En bonus, des répliques adaptées à l'actualité et à la petite histoire de la commune, dont les spectateurs se sont délectés.

En seconde partie, le cirque qui arrive sur le village est sujet à un cluster du Covid 19. Les comédiens du cabaret chez Milou vont-ils réussir à les remplacer au pied levé ? L'occasion pour Monsieur Loyal de présenter des numéros hilarants, exécutés avec maîtrise, sous les rires aiguisés d'un nombreux public. Près de 140 personnes qui se sont vraiment « régalingées ».



● Le repas de l' A.C.C.A.



Le lundi 15 août.



● Fête de Castanet le Haut, édition 2022

Après plus de 2 ans de restrictions et d'inactivités, la fête de Castanet a enfin pu se dérouler à nouveau.

Malgré une date quelque peu décalée, vous avez été au rendez-vous et nous vous en remercions. Vous avez su répondre à l'invitation pour partager un moment convivial mais surtout des retrouvailles qui se sont faites attendre et qui se sont tenues dans de très bonnes conditions.

Les concours de pétanque, organisés à cette occasion, ont réuni les passionnés du cochonnet sous de belles journées ensoleillées. Pour chaque concours, une dizaine d'équipes se sont affrontées dans la bonne entente pour remporter la coupe.

Le loto, comme à son habitude, a fait un « carton » avec beaucoup de retours positifs.



Le repas n'ayant pas eu lieu, des bodégas l'ont remplacé pour en profiter pleinement et ne rien manquer du début de soirée. Par la suite, le traditionnel bal a permis de poursuivre les festivités jusqu'au bout de la nuit sur la place de la Mairie pleine à craquer.

Nous tenons une nouvelle fois à vous remercier pour votre fidélité et nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une édition 2023 avec un retour à la normale.



● Association VAL'S • *Lo Swing Camp Vièlh*



L'été est derrière nous. Les estivants sont rentrés chez eux. Les températures trop élevées ces derniers mois sont revenues à la normale et nos soirées guinguettes sous un ciel étoilé sont terminées pour cette année.

Tout a commencé le dimanche 26 juin, soirée « fête de la Musique » animée par « O Soledad ».

Une première pour nous ; le challenge était de faire connaître Lo Swing Camp Vièlh. A notre grande surprise, nous avons reçu des gens de Murat, La Salvetat, Saint Gervais, Lacaune... mais aussi des vacanciers et des résidents de notre commune. Pour une première, nous avons été ravis de voir que vous avez répondu présents.

Le soutien de notre famille, bénévole, a permis de nous conforter dans l'idée que notre initiative était attendue et encouragée par votre présence et assiduité tout au long de l'été.

D'autres soirées « Guinguettes », toutes gratuites, se déroulèrent en juillet et août avec toujours plus d'enthousiasme de la part des participants de plus en plus nombreux.

Le musicien et chanteur « O Soledad » a charmé de sa jolie voix l'assistance et nous a incité à rejoindre la piste de danse où les plus jeunes et les plus âgés ont pu exercer leur talent grâce à une musique variée.

Côté cuisine, le piano lui aussi a joué une partition différente mais savoureuse !

La cheffe Valérie a su nous varier les plaisirs culinaires à travers les différents plats proposés à chaque guinguette : rôti Orloff, lasagnes, blanquette de veau, bœuf bourguignon... Des plateaux de charcuterie et de fromages avec des produits frais des producteurs et fermiers proches de chez nous (Albès, le Basset, Rascol des Vidals...) et des desserts savoureux : mousse au chocolat, crêpes, merveilles et glaces artisanales avec chantilly.



Tout était fait maison, même les frites ! L'épluchage des pommes de terre le matin même, était orchestré par Henri.

Nous tenons à remercier la famille (Eliane, Marilyn, Pauline, Philippe) et Reine Marie qui nous ont aidés au dressage et au service.

Après l'été et en attendant le printemps prochain, l'association VAL'S ne va pas pour autant hiberner. En effet, nous nous sommes fixés des objectifs pour les mois à venir.

Une fois par mois, plus exactement le **troisième dimanche**, nous allons organiser un **thé dansant l'après-midi**, ce qui permettra également à nos seniors MAIS PAS QUE de virevolter (au mois d'octobre, nous en avons fait exceptionnellement deux : le 2 avec l'orchestre ANDRE SALVADOR et le 16 avec O SOLEDAD).

Nous ferons également au cours de l'année des soirées à thèmes.

La première soirée années 70, 80, 90, s'est déroulée le 24 septembre au soir dans notre salle : « Lo Swing Camp Vièlh » avec la DJ Valérie qui a fait des adeptes !

Les prochaines dates feront l'objet d'une information par voie d'affichage, de SMS ou MMS auprès des intéressés.

Des cours particuliers et des stages seront dispensés selon les inscriptions lors des soirées dansantes ou thés dansants.

Nous avons également en projet de faire des bals musettes pour Saint Eutrope et pour la Sainte Barbe comme faisaient nos anciens !

Pourquoi pas également se faire une soirée St Sylvestre entre amis ?... Nous attendons vos avis et vos inscriptions.

Voilà ! Beaucoup de travail en perspective pour l'association VAL'S, mais quand on aime...

Un petit rappel concernant notre association VAL'S :

- L'adhésion à l'année, d'octobre 2022 à octobre 2023, est de 12€.
- Les adhérents pourront bénéficier de **tarifs préférentiels** sur les entrées (soirées, thés dansants etc...)
- Pour toute information :
adresse mail : danses.vals@hotmail.com
Tél : 06 42 95 67 49 – 06 38 18 20 18



● La guinguette de la Ferme du Devès



Bel été à la guinguette de la Ferme du Devès, le soleil était au rendez-vous cette année, ce qui a permis à tous de profiter de longues soirées douces et chaleureuses.

A chaque fois des rendez-vous musicaux de qualité dans divers styles pour tous les goûts.

On se souvient des soirées rock pop groove avec « Magic Shoes », « Lockout » et « Carambar ».

On a pu revisiter quelques grands standards de la chanson française avec « Sète à Nous » qui chante Brassens, « Un Air d'Aviateur » sur les traces d'Higelin. Sans oublier le jazz swing avec « Royal Swing » et même de la cumbia latino cette année avec « Les Baracuenos ».

Une programmation de musiciens de la région tous très talentueux qui savent partager avec nous leur amour de la musique, dans la joie et la bonne humeur.

Quelques ateliers artistiques aussi ont été proposés



ainsi que l'opportunité de chanter pour tous ceux qui aiment pousser la chansonnette.

Aux menus, des assiettes fermières cuisinées avec des produits locaux en majorité bio. A la buvette des boissons artisanales.

Merci à tous ceux qui sont venus partager avec nous tous ces moments festifs, on aime partager avec vous nos découvertes musicales et nos recettes de cuisine.

Un grand merci aussi à toute l'équipe de la ferme, des bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Pour cet automne, le dimanche 23 octobre midi, nous remettons cela de manière plus intimiste au coin du feu avec « Olivier Mas » One Man Swamp Boogie, de quoi nous réchauffer l'âme et le cœur. Les places sont limitées et les réservations obligatoires.

Pour la guinguette de l'hiver, rendez-vous dimanche 11 décembre midi.

Pour connaître la programmation et tous les futurs événements à la Ferme du Devès, vous pouvez suivre la page facebook ou donner votre adresse mail.

Contacts, renseignements et réservations :
lafermedudevès@gmail.com / 06 82 69 24 21





AUGE & BURGAT

BEDARIEUX - MAGALAS - LAMALOU

Didier AUGE, Géraldine et Laurent BURGAT /
Agents généraux Axa France
6 square Robert Schuman
34600 Bédarieux
Tel 04 67 95 09 05
N° orias Didier AUGE 07 013 115
N° orias Géraldine BURGAT 07 012 657
N° orias Laurent BURGAT 12 066 036



Photographie • Site web • Graphisme

Une agence de communication présente sur la commune pour personnaliser votre publicité, sur tous supports, papier ou numérique...

Yves : 07.72.13.00.69 • Sandrine : 06.456.451.55

YSoweb...



GAEC DU BASSET
PRODUITS FERMIER

Lieu dit Le Basset
34610 Castanet le Haut

TEL: 0677159417
gaecdubasset@yahoo.fr

Toutes mes solutions à la maison du menuisier




Standard - Sur mesure - Rénovation

L'ESPACE *intégré*

0467231990
82, Avenue Jean Jaurès - 34600 BÉDARIEUX



L'activité de cani-marche est réalisable TOUTE L'ANNÉE !

La Baraquette
34610
Castanet le Haut

Portable : 06 72 18 19 55
Mail : baraquahusky@gmail.com

Retrouvez-nous sur 

L'ESPACE *intégré*

Salle d'exposition

Serge GUERRERO
Concepteur en agencement

30 ans d'expérience à votre service




VIDAL Frères

Maçonnerie générale, charpente couverture, ravalement de façade, isolation

81230 Lacaune
Tel : 05 63 37 01 02 / 06 71 91 27 75
Site web : www.maconnerie-vidal.fr



● REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 JUIN 2022

20 h 30

2022026 : MODALITÉ DE PUBLICITÉ DES ACTES DE LA COLLECTIVITÉ.

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu l'article L2131-1 du CGCT,

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

- 1° Soit par affichage ;
- 2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État ;
- 3° Soit par publication sous forme électronique.

Monsieur le Maire propose, compte tenu de la population existante, d'opter pour la modalité de publicité des actes de la commune par affichage et demande d'en délibérer.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

- ADOPTE la modalité de publicité des actes de la commune par affichage

2022027 : AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX A L'ÉCOLE DE PABO - DEMANDE DE SUBVENTION.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal

que l'installation d'un préau à l'école de Pabo ne permet plus la mise en place de jeux devant la salle de classe. Il propose donc d'aménager la partie inférieure du terrain en créant une aire de jeux sportive et éducative respectant la sécurité des enfants.

Il précise que ce type de projet peut bénéficier de subvention de la Région au titre du Fonds Régional d'Intervention (FRI).

Il demande au Conseil d'examiner les différents devis et de se prononcer sur la suite à donner à ce projet.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

- APPROUVE l'aménagement d'une aire de jeux à l'école de Pabo.
- RETIENT la Société ALTRAD MEFRAN COLLECTIVITÉS pour un montant de 13 075.00 € HT soit 15 690.00 € TTC.
- SOLLICITE la RÉGION pour l'attribution d'une subvention la plus élevée possible.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'avancée du projet.

2022028 : LOGEMENT DE PABO - MONTANT DU LOYER.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ du locataire du logement situé au 2 Rue du Cazals à Pabo. Ce logement a été remis à la location et une demande a été déposée en mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de déterminer les conditions de location et de fixer le montant du loyer de ce logement.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,**

- FIXE le montant annuel du loyer du logement situé au 2 Rue du Cazals à Pabo à la somme de mille huit cents euros (1 800,00 €) soit 150,00 € par mois hors charges.

- DÉCIDE qu'une caution égale à un mois de loyer sera demandée à la prise en possession du logement par le nouveau locataire.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de location à passer entre la commune et le nouveau locataire.

2022029 : REDEVANCES POUR TERRAINS CONCÉDÉS.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de redevances des terrains communaux pour 2022.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la dernière révision de ces tarifs date de 2012, que la redevance annuelle est actuellement basée sur une estimation du Service des Domaines et calculée conformément aux instructions de ce service sur la base de 3 % de la valeur vénale de chaque parcelle.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDE d'augmenter de 1 % la valeur vénale des terrains concédés pour l'année 2022.

- PRÉCISE que les redevances communales pour les terrains concédés resteront calculées sur la base de 3 % de la valeur vénale de chaque parcelle avec un forfait de 8.45 € pour les parcelles dont le montant total est inférieur à cette somme.

2022030 : ADOPTION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES AU TITRE DE 2022.

Le rapporteur expose :

La mission de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'EPCI à FPU consécutivement aux transferts de compétences opérées au profit de ce dernier.

Les transferts de compétences intervenus au 1er janvier 2022, à savoir la modification des statuts de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc relatif à la modification de l'article B.5.4 concernant la compétence optionnelle « Création et gestion d'équipements liés à l'enfance et à la petite enfance d'intérêt communautaire », ont fait l'objet d'un travail approfondi de la part des services communautaires, en étroite concertation avec les administrations municipales.

A l'issue de ce travail, il a été possible de valoriser les charges assumées jusqu'au 1er janvier 2022 par la commune de Murat sur Vèbre pour accomplir les missions désormais dévolues à la Communauté de Communes en matière de « Création et gestion d'équipements liés à l'enfance et à la petite enfance d'intérêt communautaire ». Il est précisé que « cette compétence s'applique pour tout nouveau service d'Accueil de loisirs associé à l'école (ALAE) déployé sur le territoire (hors restauration scolaire) ».

C'est l'objet du rapport adopté par la CLECT en séance du 23 Juin 2022 et qui vient d'être notifié par son Président aux communes membres de l'EPCI.

En application de l'article 1609 nonies C du Code des Impôts, selon une règle de majorité qualifiée (la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population ou l'inverse), il appartient aux conseillers municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT.

Le Maire donne lecture du rapport de la CLECT et invite le Conseil Municipal à approuver ledit rapport, qui présente la méthode de calcul retenue, conforme au Code Général des Impôts, et l'évaluation des charges transférées impactant le montant des attributions de compensation 2022.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 14 juin 2022 (transfert ALSH/ALAE Murat)

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts ;

Vu le rapport de la CLECT joint ;

- CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal a pris

connaissance du rapport de la CLECT ;

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées 2022, qui arrête le montant des charges transférées au 1er janvier 2022 pour le transfert de compétences « Création et gestion d'équipements liés à l'enfance et à la petite enfance d'intérêt communautaire » ;
- NOTIFIE cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

2022031 : SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la sortie scolaire de l'école de Pabo a pu avoir lieu cette année.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention à la OCCE Coopérative Scolaire de l'école de Pabo pour prendre en charge une partie du transport en bus et demande d'en fixer le montant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE de verser une subvention à la OCCE Coopérative Scolaire de l'école de Pabo
- FIXE le montant de cette subvention à 150.00 € pour le voyage de fin d'année scolaire 2021-2022.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'opération comptable.

2022032 : DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

CETTE DELIBERATION ABROGE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 23 MAI 2020 AVEC LE MEME OBJET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Il donne lecture des délégations qui lui ont été attribuées lors du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020.

Il propose, dans un souci de favoriser une bonne administration communale et de permettre au Conseil Municipal de s'exprimer sur certains points de modifier cette délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, A l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDE de confier à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les délégations suivantes :

1° Droit de voirie : De fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal (5 000 € par droit unitaire), les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

2° Emprunts : De procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal (20 000 € de montant unitaire), à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au A de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du C de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

3° Marchés publics : De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

4° Locations : De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

5° Assurances : De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

6° Cimetière : De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

7° Dons et legs : D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

8° Biens mobiliers : De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers,

9° Rémunérations intermédiaires : De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,

10° Expropriation : De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

11° Regroupement scolaire : De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement, au sein du regroupement pédagogique, CASTANET-LE-HAUT, SAINT-GENIES DE-VARENSAL, ROSIS.

12° Alignement : De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,

13° Actions en justice : D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

14° Accidents véhicules municipaux : De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,

15° Etablissement public foncier local : De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

16° Diagnostics d'archéologie : De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-

4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune,

17° Adhésion aux associations : D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre et dont le montant ne dépasse pas 1 000 €.

18° Utilité publique : D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne,

19° Demande subventions : De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

20° Autorisation d'urbanisme : De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux.

21° Protection des occupants habitation : D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

- AUTORISE que la présente délégation soit exercée par le premier adjoint en cas d'empêchement du Maire dans les conditions fixées à L 2122-18 du code général des collectivités territoriales.

- DEMANDE que le Maire, chargé de l'exécution de la présente délibération, rende compte de l'exercice de cette délégation ainsi qu'il est prévu à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

QUESTIONS DIVERSES

- **Le virage au pont du Nougayrol ainsi que le virage au Rec de la Font** (entre le Camp Vielh et Pabo) deviennent dangereux par le manque de visibilité. Un courrier sera envoyé à l'Agence Départementale de Bédarieux pour qu'une intervention puisse être programmée.

- **La communauté des Communes envisage de recruter un ou des gardes champêtres** qui interviendraient sur tout le territoire de la communauté. Une programmation de 2 jours par mois pourrait être envisagée dans les premiers temps et modifiée si nécessaire.

- **Les abords des logements de La Combelle ne sont pas entretenus.** Un courrier sera adressé à Hérault Habitat pour vérifier à qui incombe l'entretien.

passé

Communal

⊙ *L'école de la vie !*

L'école, c'est la vie. Elle empêche la désertification des zones les plus reculées, tout en favorisant l'insertion des jeunes enfants. Plus que jamais, elle a un rôle essentiel dans notre société actuelle où, face aux difficultés rencontrées, les vocations semblent reculer.

Raison de plus pour être fier de notre école et la mettre à l'honneur, tout comme l'ensemble du corps enseignant et du personnel communal.

Un peu d'histoire...

Lorsque Jules Ferry décrète, en 1881 et 1882, l'école laïque obligatoire et gratuite, les villages se trouvent en devoir de construire ou d'identifier des bâtiments capables de recevoir les enfants, pour leur délivrer cet enseignement, jusqu'aux territoires

les plus reculés. Au final, le plus souvent, les jeunes s'entassaient dans des salles de classes vétustes et de petites dimensions.

Les enseignants, « Hussards Noirs de la République », baptisés ainsi parce qu'ils s'opposaient à l'enseignement religieux et à cause des blouses noires portées à l'époque, sont là pour apporter aux enfants une culture concrète, un savoir-vivre, un savoir-être, un savoir lire, écrire, compter. La communale, comme l'on disait alors, est le symbole triomphant de la libre conscience que nos ancêtres ont durement payée et obtenue lors de la Révolution.

Les écoles de la commune :

Castanet-le-Haut n'a pas dérogé à cette obligation d'ériger ou de mettre à disposition des bâtiments-écoles. Ainsi, à cette époque, la commune comptait 4 maisons-écoles !

La Salesse :

La maison-école est créée par décision du 16 septembre 1885. Le bâtiment est en location.

La population de la commune s'élève alors à 513 habitants. La section regroupant le Prat de Cèbe, Ginestet, la Coste, Fagairolles, la Salesse, la Baraquette et Sansac compte 144 habitants. 15 élèves seront scolarisés dans cette école.



Les écoliers de la Salesse - Année scolaire 1945-46

De 1912 à 1925, un projet d'acquisition de terrain et de construction d'une nouvelle école est étudié, mais ne pourra pas être réalisé. Des travaux de rénovation sont alors effectués.

L'école ferme ses portes en juin 1964. Les élèves seront scolarisés à l'école de St Amans de Mounis.

Témoignage...

Jacques Vabre, dit « Jacky », a fait ses premiers pas à l'école de St Amans de Mounis. Mais, très vite, il ira à la Salesse. Petit, il partait à l'école à pied, comme ses camarades, coupant à travers champs. Mal chaussés, les enfants marchaient sur les chemins de traverse par tous les temps. Jacques parcourait le km qui séparait la Baraquette du bâtiment-école, au moins matin et soir,

rentrant parfois manger à midi. Plus grand, il fera le trajet à vélo, transportant sur son porte-bagage son voisin, Roger Gayraud.

Des conditions difficiles mais qui donnaient accès à un enseignement pour tous laïque et gratuit.

Dès qu'ils étaient en mesure de le faire, les jeunes, en plus de leur scolarité, devaient aider leurs parents pour les moissons, les récoltes, la garde des troupeaux de vaches ou de moutons.

Mais ce n'est pas pour autant qu'ils négligeaient leurs devoirs, sous la surveillance stricte des enseignants, ils essayaient de décrocher, en fin de scolarité, le Graal suprême : le Certificat d'Etudes.

Un diplôme convoité, que certaines familles n'hésitaient pas à encadrer et à afficher au mur.

St Amans de Mounis :

La maison-école avait déjà été identifiée en 1843, date à laquelle des travaux ont été demandés par le Comité Consultatif.



Devant l'école de Saint Amans de Mounis

Témoignage...

Michel Bousquet a fréquenté l'école de St Amans de Mounis. Il se souvient d'y être allé à pied, du Fau où il demeurait. C'est son père qui venait les chercher, le soir en voiture, avec son frère Daniel. A midi pas de cantine, les jours où il ne rentrait pas à la maison, sa maman lui donnait un casse-croute et une gamelle que l'instituteur de l'époque, Alain Auriol (qui venait de Cambon), faisait réchauffer.

Dans la salle de classe, trônait un poêle alimenté au bois que les enfants ramassaient alentour. Pas de toilettes, les filles allaient sur un chemin face au presbytère, les garçons se soulageaient dans les buis situés à droite de l'école.

Le maître représentait l'autorité suprême. Il ne fallait pas rigoler, car les punitions tombaient, retenues et lignes à écrire, des centaines de fois, parfois en cachette (de peur d'être sermonné à nouveau par les parents qui donnaient leur plein aval à l'enseignant).

Les activités, très simples, réjouissaient les enfants : ramassage des châtaignes, de glands, de feuilles, de fleurs selon la saison. Les visites du four à chaux où les carcasses d'animaux morts empestaient (recyclées en produit de beauté), étaient particulièrement appréciées par les jeunes, qui découvraient là un cadre nouveau.

Michel finira sa primaire à Pabo, il se remémore de son institutrice d'alors Jeanine Farenq.

L'école, dans un état très vétuste, nécessite une réhabilitation. Le projet démarre et les travaux se terminent en 1847.

Le sieur Gayraud fait don de la maison-école consécutivement à ces embellissements.

De 1899 à 1900, d'autres travaux de réfection sont effectués : toiture, façade et intérieur.

En 1919, un seul élève fut scolarisé.

En 1921, sera réalisé, entres autres, le plaquage de la façade en ardoises.

A la rentrée scolaire 1965-1966, les écoliers de la Salesse commencent à venir à St Amans de Mounis.

L'école ferme définitivement en juin 1972 et les enfants sont alors transférés à l'école de Pabo.

Castanet-le-Haut :

La maison école et la Mairie ont été construites en 1843 sur la « Placette » (après le pont qui mène à l'église). La réception des travaux a lieu en 1844.

Un projet de construction d'une nouvelle école démarre en 1931. La réalisation de cette mairie-école est confiée à l'entreprise Ferrini du Bousquet d'Orb. Les travaux sont terminés en 1935.

Le 30 juillet 1939, a lieu la vente aux enchères « à la bougie » (les enchères étant ouvertes le temps que la bougie se consume) de l'ancienne mairie-école de la « Placette ».

L'école de Castanet-le-Haut fermera ses portes en juin 1963 pour manque d'effectif et les élèves seront désormais scolarisés à Pabo.



L'école de Castanet dans les années 1900

Témoignage...

Nadine Poivret Mounis a été scolarisée à Castanet-le-Haut, tout comme son frère Claude et, avant eux, leur maman Marie Jeanne. Il ne lui en reste pas de mauvais souvenirs, loin s'en faut. Le premier qui lui revient à l'esprit est celui du préposé au remplissage des encriers avec de l'encre violette. Régulièrement il s'en mettait partout. Non seulement ses mains étaient tâchées, mais il avait des marques jusque sur le bout du nez !

Au centre de la pièce, un poêle était installé entouré d'une grille pour éviter aux élèves de se brûler en s'approchant trop près. « Un jour que j'avais dû faire une grosse bêtise, ce poêle ne fonctionnant pas, le maître m'entoura de cette grille, me faisant ainsi prisonnière », explique Nadine en riant, reconnaissant que la classe était spacieuse et bien équipée.

Une vraie école avec une cour et un préau à l'extérieur pour jouer aux billes, à la marelle... Le temps de l'insouciance.

Sa fin de primaire s'effectuera à Pabo. Marquée par la faible dimension de cette pièce d'habitation et par le fait que les enfants jouaient dans la rue, elle se rappelle qu'elle alternait la première place du classement, avec un certain Jean-Paul Alliès !

Zoom... Marie Alliès, une des premières institutrices de Pabo !

Le 11 mars 1891, succédant à Nathalie Piques, Marie Cormillot, 22 ans, titulaire du brevet supérieur, prend ses fonctions d'institutrice titulaire à l'école de Pabo, où elle emménage dans l'appartement de service.

Fille de Bénigne Cormillot et de Joséphine Stoecklin (tous les deux tailleurs), Marie naît le 26 octobre 1869 à Montpellier. Pendant 27 ans, elle aura pour élèves les très nombreux enfants de Pabo, Moulières, le Ravin, le Péras, les Sauzes, Sainte-Barbe, Belair (Le Bessou) et le Moulin d'Olque.

Le 26 septembre 1895, âgée de 25 ans, elle épouse, à la mairie et à l'église de Castanet-le-Haut, Antoine Alliès dit « Tanou » du Péras, 24 ans, propriétaire et maquignon, en présence de leurs mères respectives, toutes les deux veuves.

« Tanou » était l'aîné de trois autres garçons : Eugène, Ismaël, et Denis. Marie Alliès donnera naissance à trois enfants : Antoine en 1897, Yvonne en 1901 et Charles en 1903.

Le logement de l'école, où le couple demeurait, étant alors devenu trop petit, la famille emménagera, fin 1910, dans la maison qu'il avait fait construire au Péras, à côté de l'auberge tenue par Eugène et son épouse Célestine.

Elu maire le 16 juin 1912, Tanou partira au front comme quatre autres élus parmi les douze que comptait la commune. Durant son absence, à partir du printemps 1915, les compte-rendus des réunions le disent « empêché » et c'est son adjoint Marius Gayraud qui le remplace dans ses fonctions. Marie, l'institutrice, assure alors le secrétariat de la mairie, tenant les registres d'état civil et ceux du conseil municipal.

Dans les courriers qu'elle adresse à son mari, elle



parle de la vie quotidienne mais évoque aussi la vie de la commune : « Aujourd'hui, dimanche, je ne sais si le conseil municipal se réunira. Si Marius Gayraud de la Baraquette (le maire par intérim) peut être de retour de Béziers, on le tiendra, sinon ce sera pour dimanche prochain. Si l'on ne se réunit pas aujourd'hui, j'irai à Castanet » (carte envoyée du Péras le 18 juillet 1915).

Sur le registre d'état-civil de 1918, c'est elle qui inscrit les premiers décès de l'année. Le 10 octobre 1918, à 4 heures, Marie décède de la grippe espagnole, peu avant ses 49 ans, laissant Tanou veuf à 48 ans et ses enfants de 21, 17 et 15 ans. Elle sera inhumée au cimetière de Castanet.

Un mois plus tard, Mademoiselle Galibert, institutrice stagiaire, la remplacera à l'école.



*Marie Alliès
entourée de
ses élèves*

Pabo :

La maison-école est créée par décision du 16 septembre 1885.

Le 18 février 1894, le Conseil Municipal propose l'acquisition de l'école logement située au centre du hameau, appartenant à Monsieur Pons. Cet achat sera concrétisé le 15 mars 1895.

Le 2 août 1895, la Préfecture et l'Inspecteur d'Académie Primaire, refusent l'autorisation d'ouvrir l'école pour cause d'insalubrité. Un projet de réfection est déposé aussitôt mais à nouveau rejeté par le Préfet.

Le 7 septembre 1896, un nouveau projet de réhabilitation est déposé et approuvé par le Préfet et le Comité Consultatif. Le 16 novembre 1896, les travaux sont effectués.

*École de Pabo - Année scolaire 1966-67
Pour le clin d'œil, en haut à droite, M. le Maire,
Max Allies*



Témoignage...

Jean-Paul Allies a fréquenté l'école de Pabo. Il avait pour institutrice Raymonde Farenq (qui fut remplacée par sa fille Jeanine). Une maîtresse très rigide qui ne plaisantait pas ! On l'appelait «Madame» (Bonjour Madame, au revoir Madame). Même les élèves qui avaient quelques difficultés pour apprendre ou comprendre un problème n'avaient pas droit à l'erreur, il fallait y arriver par n'importe quel moyen.

A côté du tableau, un poêle à charbon était alimenté avec de l'antracite venant tout droit du carreau de la mine de Plaisance. Quand Jean-Paul était désigné pour être de service (aidé par une ou un autre camarade), pendant une semaine, il apportait du petit bois fournit par son père, Jean, dans une sacquette et il allait chercher le charbon entreposé à la cave. Un endroit où il faisait tout noir et, apeurés, les enfants ne traînaient pas pour remplir et remonter le seau. En outre, il leur revenait d'effacer le tableau, de remplir les encriers d'encre violette, de faire le ménage, et d'écrire la date du jour et le texte du cours de morale pour que leurs petits camarades puissent le recopier.

Une époque où les cours s'enchaînaient invariablement : morale, écriture en pleins et déliés à la plume, lecture sur un livre qui était transmis aux élèves d'année en année, calcul, histoire, géographie sur des grandes cartes cartonnées suspendues au tableau.

Pas de cour de récréation, la pause se faisait dans la rue principale du village, voire assis sur les escaliers d'Angélique. Pas de transport scolaire non plus, celles et ceux du Péras, où Jean-Paul habitait, arrivaient à pied ou à vélo. L'hiver, quand il faisait trop froid, certain(e)s mangeaient chez Rémi et Denise Allies ou chez Hubert et Marie-Louise Rivemale.

Une nouvelle école est construite et inaugurée en 1989.

Elle est prête à accueillir un nombre accru d'enfants. Car, faute d'effectif suffisant, la municipalité, le corps enseignant et les parents d'élèves se sont battus âprement pour éviter la fermeture de l'école de Pabo. C'est là que commencera à germer dans les esprits le projet de regroupement scolaire Castanet - Saint Geniès - Rosis tel qu'il existe actuellement.



Témoignage...

Célia Aubagnac a fait ses 5 années de scolarité au sein de la nouvelle école de Pabo.

À cette période, sa maman, Valérie, était ATSEM (de 1991 à 1996 à la naissance de son fils). Elle fut remplacée par Maria Lopes Cardoso.

Ces premiers pas scolaires ne furent donc pas trop déstabilisants. La petite fille qu'elle était alors, à tout juste 2 ans, découvrit son école

et ce fut un vrai enchantement. Elle aura comme enseignants, Corinne Cabassut, puis Philippe Duhayer.

Ce dont elle se rappelle avant tout, ce sont les promenades du vendredi après-midi qui, avec ses camarades, les menaient à la « Maison de la Sorcière ». Une magnifique bâtisse qui faisait beaucoup rêver les écoliers. Cette maisonnette se situait sur la nouvelle piste qui s'ouvre, un peu plus bas que l'école, en face de la maison de Fernand Léon.

Célia appréciait beaucoup, également, la lecture dirigée dispensée par des intervenants extérieurs qu'elle écoutait religieusement et qui la faisait complètement plonger dans l'histoire.

La salle de classe était confortable, au mobilier de bureau, s'ajoutait des canapés où les pitchouns pouvaient se reposer. Il y avait même une télévision que les élèves regardaient en fin de journée... Chose complètement interdite et inconcevable de nos jours. Mais c'était une autre époque !

Aujourd'hui, son fils, Rafaël, a suivi ses traces et, tout comme elle, il est scolarisé à Pabo !

L'école communale...

Les missions de l'école sont plurielles : transmettre des savoirs, éduquer, former les futurs citoyens... Les jugements portés sur les élèves dépassent l'appréciation de leurs simples résultats scolaires, concernant, aussi, leurs traits de personnalité ou leur évolution personnelle. Alors que la vie quotidienne de la majorité de la population juvénile est rythmée par la scolarité, garder une école est devenu un enjeu prioritaire. En effet, une baisse des effectifs, peut contraindre à fermer des établissements.

Face à ce constat alarmant, dès la fin des années 80, Castanet-le-Haut a travaillé d'arrache pied, avec les maires concernés, et les conseils de l'inspecteur de l'Education Nationale sur un Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI), englobant St Geniès-de-Varensal et, pour partie, la commune de Rosis. Clairement, ce RPI permet de constituer des classes homogènes, de garantir la qualité des

apprentissages et de sortir les enseignants du risque d'isolement professionnel et pédagogique.

Pour certains territoires ruraux, l'école communale est parfois l'un des derniers lieux de vie collective. C'est pourquoi, elle est une priorité première pour répondre au maintien d'une certaine vivacité démographique, tout simplement. Car d'une possible vie scolaire pour leurs enfants, dépend l'installation des familles et, notamment, de jeunes couples, ce qui permet d'augmenter les effectifs. Ces nouveaux venus vont, de plus, s'implanter au pays, et contribuer à la vitalité du territoire. Enfin, par effet domino, on ne peut ignorer que c'est la pérennité du collège de Saint Gervais sur Mare qui pourrait être impacté.

C'est ainsi qu'en effectuant ce RPI et en construisant, en 1989, une nouvelle école à Pabo, venue pallier la vétusté et le manque de place de

l'ancien bâtiment où se sont concentrés, au fil du temps, les effectifs des 3 autres anciennes écoles que sont : la Salesses, St Amans de Mounis et Castanet, la commune a fait le pari gagnant en misant sur l'avenir scolaire de Castanet-le-Haut et, par la même de St-Geniès-de-Varensal et Rosis.



École de Pabo - Année scolaire 2022-23

Le fonctionnement de l'école aujourd'hui :

Gaëlle Monti est la directrice de l'école de Pabo. Sur le premier trimestre, elle est remplacée par Sylvie Détienne. Elles ont en charge les écoliers de la petite section jusqu'au CP.

Anaïs Blanc Girola (AESH) vient en appui aux enfants en difficulté, depuis l'an dernier, à mi-temps.

Gaëlle et Sylvie sont accompagnées d'une ATSEM (Assistante Scolaire Spécialisée des Ecoles Maternelles), Maria Lopes Cardoso.

Employée par la commune, Maria accueille les différentes sections, le matin à partir de 8h15 et les garde le soir jusqu'à 17 heures. Elle gère les plus petits dans leur quotidien : activités et jeux, sieste, goûter, récréation, accompagnement aux toilettes, etc... Elle encadre également les transports entre midi et 13h30, ainsi que les temps de cantine, au CAT de Plaisance, en binôme avec Priscilla Chorro.

Cette passionnée aime les enfants qui le lui rendent bien. Maria est pour eux un repère, leur apportant un réel réconfort lors, notamment, de leurs premiers pas à l'école.

Femme dynamique et avenante, elle exerce son métier depuis 26 ans. Ce qui explique, qu'au fil du temps, elle soit devenue un maillon indispensable à la vie scolaire et à l'évolution des élèves.

Flora Signoles est enseignante à Plaisance où elle est en poste depuis 2 ans. Elle travaille de concert avec ses collègues de Pabo, assurant, ainsi, la continuité du cursus primaire des écoliers de Pabo du CE1 au CM2.



École de Plaisance - Année scolaire 2022-23

À l'heure où l'équipe de rédaction clôture ce dossier sur les écoles, il nous semble important de vous préciser que certaines erreurs, voire des imprécisions, ont pu se glisser dans les lignes qui décrivent l'histoire des 5 écoles de la commune.

De fait, il a été assez difficile de suivre la chronologie des archives qui datent de périodes reculées. Aussi, avons-nous décidé de numériser tous ces documents. Ce sera, le sens de notre prochaine action, afin de publier toute cette matière sur le site internet. Ce, afin que vous puissiez, toutes et tous, en profiter. Alors, si vous avez des informations plus précises, ou des corrections à noter, n'hésitez pas à nous contacter. Une façon, pour vous, d'apporter votre pierre à l'édifice de cette si précieuse mémoire collective !



Le ramassage scolaire : Marthe Vabre sur les routes par tous les temps !

Il est un métier essentiel à la vie scolaire et au quotidien des écoliers : le transport scolaire. Marthe Vabre est l'une de ces personnes indispensables et incontournables qui assurent le ramassage, en l'occurrence pour elle, depuis la rentrée 1978/79.

Originaire d'Arnac-sur-Dourdou, précisément de la ferme des Devèzes, son père était exploitant agricole et sa maman, mère au foyer. Le couple a également un petit troupeau de moutons et travaille durement. La jeune fille, après l'école primaire au village, fera ses études secondaires à St Affrique. Elle en sort, CAP et BEP de sténodactylo en poche. Après avoir fait quelques remplacements à l'EDF et plus d'un an comme secrétaire à l'inspection primaire, elle se marie avec Jacques Vabre (qui fera 3 mandats de conseiller municipal à la mairie de Castanet de 1989 à 2008) et s'installe à la Baraquette.

Marthe aide alors son époux à l'exploitation agricole. Mais lorsque naissent ses filles, Isabelle, Delphine et Fanny, Marthe se met à réfléchir à un autre avenir professionnel. Lui revient un flash de sa jeunesse quand, à St Affrique, en utilisant les transports en commun, elle se serait bien vue exercer la profession de chauffeur.

L'année de ses 4 ans, son ainée effectue sa première rentrée scolaire. Le destin va alors la placer sur cette voie, lorsqu'on lui propose de véhiculer sa fillette ainsi que Frédéric Gayraud du Basset.

« Pensez, j'ai commencé, il y a de cela plus de 4 décennies, avec ma 2 CV personnelle, puis une

Diane, suivi d'une R 18, d'une Nissan Blue Bird, d'une R 21 et d'un Renault Scénic 2007. A la suite de quoi, la société Pons (qui avait remporté, à l'époque, le marché d'Hérault Transport), mettra à ma disposition un Renault Trafic. Puis vint le temps de la société Vortex avec un Opel Vivaro 2009 et un Renault Trafic. Enfin, actuellement, la société ALCIS, m'a octroyé un Citorèn Jumpy et un Opel Vivaro.

Au départ, les élèves étaient entassés sur les deux banquettes dépourvues de ceintures de sécurité, de rehausseurs et de tout l'arsenal en vigueur de nos jours. Très vite, je me suis aperçue qu'être en proximité de ces jeunes demandait une certaine rigueur, notamment au niveau des horaires. On ne peut pas leur demander d'apprendre la ponctualité si on ne leur montre pas le bon exemple ! Il faut, également, être patient, pédagogue. Ce sont des enfants, on doit savoir gérer les conflits, avoir le mot juste au bon moment ! Etre vigilant, aussi, quand ils montent ou descendent, vérifier qu'ils mettent leurs ceintures parce que maintenant c'est obligatoire. En bref, il faut les aimer, de toute façon », indique cette femme dynamique qui regrette, qu'à présent, tout soit suivi et télécommandé, enlevant beaucoup à la convivialité d'antan.

Mais, il faut dire que les conditions de circulation ne sont plus les mêmes et que les normes sécuritaires sont de plus en plus prégnantes. Au fil des décennies, ses trajets se sont adaptés au nombre d'écoliers et d'écoles à desservir. Ainsi, elle est passée et repassée, suivant l'époque et par tous les temps, au Prat de Cèbe, à Ginestet, la Coste, Fagairolles, la Salesse, la Baraquette, St

Amans de Mounis, le Basset, le Fau, Albès, la Croix de Mounis, le Péras, Pabo, La Combelle, Moulières, le Nougayrol, Castanet le Haut, la Gineste, le Cathala, Andabre, Plaisance, St Geniès de Varensal, allant même, pendant quelques années, au collège de St Gervais sur Mare.

Et la conductrice de conclure : « je connais les enfants et ils me connaissent. J'ai la grande fierté d'avoir transporté les parents des filles et des garçons que je convoie actuellement. C'est ce relationnel là, aussi, que j'apprécie. Chaque fin d'année scolaire, j'ai un pincement au cœur. Il y a les déménagements, les changements d'école, ceux qui partent en pension... Je sais que je n'en reverrai pas certain(e)s. Mais à chaque rentrée, je suis heureuse de découvrir de nouveaux visages, surtout les pitchouns qui rentrent en maternelle, ils me font craquer ! Et tout au long de l'année, on apprend à se connaître... un vrai plaisir. Et tant que j'aurai la santé, je continuerai ».



Bonne route Marthe
pendant encore de
nombreuses années !



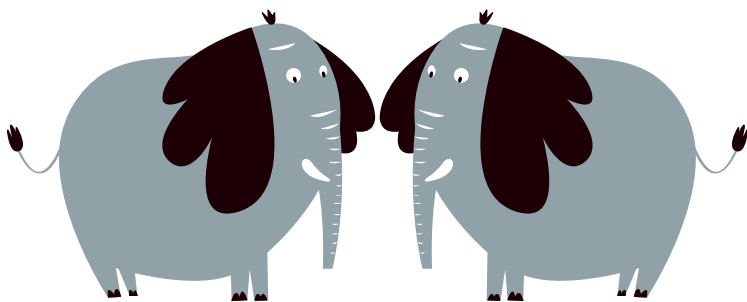


Les écoles de Pabo de Plaisance

Cette nouvelle rentrée scolaire s'est très bien déroulée.

L'école de Pabo a accueilli 12 élèves répartis en petite section, moyenne section, grande section et en CP. La rentrée des petits s'est faite avec succès, accompagnée par la très grande bienveillance des plus grands.

L'école de Plaisance, a accueilli 5 nouveaux élèves dont 4 CE1 et un élève de CE2. La rentrée s'est faite au rythme d'un répertoire de musique classique et l'effectif total est de 19 élèves (4 CE1, 8 CE2, 4 CM1 et 3 CM2).



Dès la rentrée, les enfants de Plaisance et de Pabo ont fait une sortie scolaire. Ils ont participé aux Journées Européennes du Patrimoine ,ayant cette année pour thème la Préhistoire.

À Murat sur Vèbre, ils ont visité une exposition au centre d'interprétation des mégalithes, participé à un atelier de terre glaise pour fabriquer une statue-menhir, puis sont allés en observer une de près.

Poids de 2 éléphants et taille de 3 girafes, les enfants ont été fortement impressionnés.

Cette journée hors les murs a permis de mélanger les deux classes, grands et petits, mais aussi de rencontrer et jouer avec les enfants d'une autre école sur la pause du midi. Une sortie très enrichissante.





À Plaisance, les élèves s'emparent du thème de la biodiversité ! Les récréations sont devenues des temps de construction de cabanes en terre au pied du grand arbre de la cour. De la mousse, du bois, et voilà un abri qui plaît aux fourmis !

À Pabo, afin de poursuivre le travail commencé l'année dernière, les élèves vont participer à deux animations proposées par le CPIE autour des « petites bêtes ».

Enfin, petit retour sur la fin d'année dernière :

Les élèves de Pabo et de Plaisance ont réalisé une exposition sur leur travail et les projets faits pendant l'année 2021-2022.

Cette manifestation s'est déroulée à la salle communale de Castanet le Haut et a rencontré un grand succès (qui sera, qui sait... .. renouvelée cette année).



Organisation de la fête de fin d'année scolaire par l'association des parents d'élèves



Du centre de la Terre aux cèpes de l'Espinouse

Par Martine Eudel Gouze

*D*e grands arbres marquaient les territoires entre le civilisé et le sauvage. Les hommes franchissaient sans réfléchir cette ligne invisible, ils parlaient fort, sans voir les traces, les sentiers, les tanières et les tapis d'herbes douces habités par cette faune que l'on dit craintive. La nuit renversait les rôles. Silencieux et prudents, les animaux pénétraient dans les espaces cultivés, trouvant leur nourriture dans les friches, les jardins et les potagers.

*A*u-delà, l'Espinouse veillait, imperturbable, accrochant le brouillard dans les aspérités aiguës de ses crêtes, capturant les pluies abondantes qui dévalaient ses pentes, engorgeant torrents et rivières. Fière de sa domination sur les sommets environnants, elle s'abandonnait avec ivresse aux vents, bourrasques rugissantes ou râles plaintifs, qui s'engouffraient en tournoyant dans ses gorges profondes.

*D*ans les chaleurs de l'été, chaude et amoureuse, elle vibrait, laissant les rayons du soleil caresser ses combes verdoyantes et illuminer ses dents aiguës.

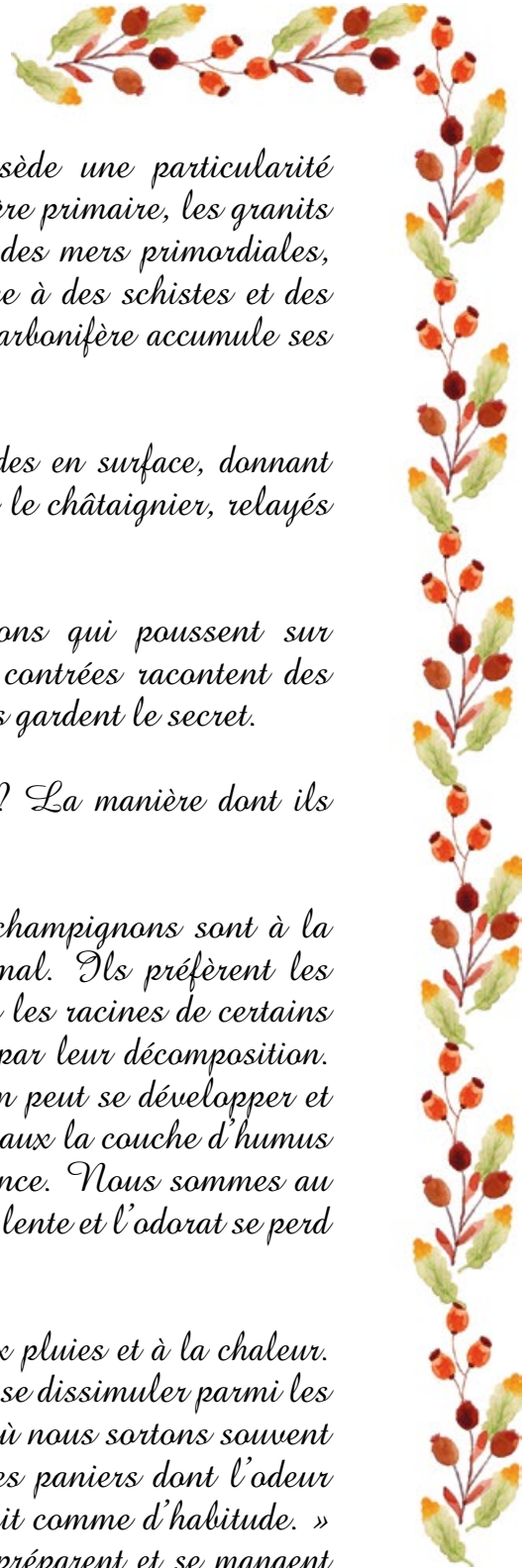
*L'*Espinouse, montagne renversée et renversante, laissait géologues et ramasseurs de champignons s'infiltrer dans ses failles et ses ravins, pénétrer dans ses garrigues et ses forêts. Les uns violaient son intimité en faisant résonner leurs petits marteaux sur les minéraux de ses plissements particuliers. Les autres tranchaient de leurs couteaux les végétaux qu'elle avait enfantés.

*D*e la ville haute, otages dans leur salle de classe, les enfants, le nez collé aux fenêtres, regardaient en songeant à celle qu'ils appelaient « la femme allongée ». Quels rêves et quelles aspirations projetaient-ils au-delà de sa présence ?

*I*maginaient-ils descendre dans ses profondeurs, en suivant le professeur Lidenbrock et son neveu Axel dans leur voyage au centre de la Terre imaginé par le grand Jules Verne. Ceux-ci, en s'enfonçant dans les abysses, traversaient les quatre ères de la formation du globe et remontaient le cours du temps avec une précision minéralogique et géologique.

*A*venture mêlant le rationnel à l'imaginaire, on découvrait avec eux la mer à l'intérieur des abîmes, la forêt de champignons gigantesques et, plus tard, la plaine désertée remplie à l'infini d'ossements d'animaux préhistoriques. Ils accomplissaient sans le savoir l'histoire fantasmagorique de notre planète.

*V*oyage initiatique, débutant dans les régions septentrionales, froides et brumeuses pour se terminer dans les paysages calmes et doux de la Méditerranée.



Point de tout cela sous l'Espinouse. Puisqu'elle possède une particularité géologique qui n'est pas ordinaire. À sa surface, issus de l'ère primaire, les granits et les gneiss morcellent ses flancs et, plus bas, les dépôts des mers primordiales, accumulés durant 250 millions d'années, donnent naissance à des schistes et des marbres. Dans les bas-fonds, la forêt tropicale à la fin du carbonifère accumule ses détritiques qui vont devenir les bassins houillers.

L'ensemble de ces formations anciennes génère des sols acides en surface, donnant naissance à des essences d'arbres comme le chêne kermès et le châtaignier, relayés en altitude par le hêtre.

Cela explique-t-il le nombre incroyable de champignons qui poussent sur l'Espinouse ? Légende ou réalité ? Les gens de ces contrées racontent des cueillettes fabuleuses, dans les clairières ombragées, dont ils gardent le secret.

Sortent-ils de terre les nuits de vieilles lunes d'automne ? La manière dont ils poussent révèle sûrement un mystère.

La réalité est quand-même de l'ordre du prodige. Les champignons sont à la croisée de deux règnes, celui du végétal et celui de l'animal. Ils préfèrent les terrains carbonifères et vivent en symbiose particulière avec les racines de certains arbres, en s'apportant mutuellement les ressources générées par leur décomposition. Lorsque sont réunies toutes ces combinaisons, le mycélium peut se développer et les faire naître. Ils se développent, craquant de leurs chapeaux la couche d'humus et apparaissent à nos yeux scrutateurs. L'aventure commence. Nous sommes au bord de l'excitation, l'œil se fait plus aigu, la marche plus lente et l'odorat se perd dans les odeurs multiples du sous-bois.

Mais le champignon est un discret, inféodé aux saisons, aux pluies et à la chaleur. Il aime se cacher sous les feuilles rousses de l'été finissant, se dissimuler parmi les taches de soleil, nous défiant dans un jeu de cache-cache d'où nous sortons souvent déconfits. Faux, disent les habitués, qui reviennent avec des paniers dont l'odeur puissante signe le résultat de leur cueillette. « Il y en avait comme d'habitude. » Heureusement pour nous, les champignons se partagent, se préparent et se mangent entre amis.

Dans nos assiettes, après une toilette quasi-religieuse et une cuisson qui refuse tout excès, où seul est autorisé le savoir des initiés, les champignons sont source d'enchantement, toujours mêlé d'une pointe d'appréhension : une amanite mortelle s'est-elle glissée dans le panier ?



La luciole, la chauve-souris et l'homme...
Quel est le point commun entre nous trois ?
Quelques indices...

par Eléna GUTH



Illustration allégorique d'une nuée de lucioles

La luciole :

J'enchanter les petits et les grands en utilisant le principe de bioluminescence, je brille dans le noir ! Et contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette étonnante capacité me permet à moi et à mes cousins, les vers luisants, d'assurer la survie de notre espèce. En effet, seules les femelles émettent de la lumière, ce qui permet aux mâles de les retrouver ! De plus, chaque espèce de luciole émet un clignotement différent afin que les mâles puissent reconnaître les femelles de leur propre espèce.

C'est pour cette raison que vous me voyez de moins en moins, toutes les lumières émises artificiellement ne permettent pas aux mâles de repérer leurs femelles.

NB : observation faite à Castanet le haut le 12 août de 4 lucioles. Et vous, quand m'avez vous observé pour la dernière fois à Castanet le Haut ?

La chauve-souris :

Et oui, le mythe est en partie vrai ! Nous sommes une espèce « lucifuge », autrement dit nous craignons et fuyons la lumière. Parfaitement adaptées au monde de la nuit, nous avons développé un système perfectionné très particulier : un sonar. Grâce à une contraction du larynx,



Minioptère de Schreibers

nous émettons des ultrasons, par la bouche ou par le nez : lorsque le son rencontre un « obstacle » (qui peut être aussi un insecte en vol), il produit en retour un écho, qui est capté par nos oreilles extrêmement sensibles. Du coup beaucoup moins besoin de nos yeux. Notre « radar » interne est bien suffisant... la nuit ! L'éclairage extérieur agit comme un paramètre qui retarde notre sortie et donc au final qui diminue la période de recherche de nourriture. La quantité de lait que je produit pour mon bébé est directement lié à l'activité de chasse, donc davantage de lumière la nuit = moins d'heures de chasse = moins de lait et mon unique bébé de l'année ne survit pas toujours !

NB : quelques chauves-souris sont encore présentes sur le territoire de Castanet le Haut mais pour combien de temps ?

L'être humain :

Calé sur un rythme d'environ 24h, notre horloge biologique est directement liée à... la lumière ! Le jour entraîne la sécrétion d'hormones impliquées dans l'activité physique et cérébrale ; tandis que lorsque les yeux perçoivent l'obscurité, le cerveau se met à fabriquer des hormones nocturnes, telle

la mélatonine, qui favorise et régule le sommeil, la faim, la reproduction, le système immunitaire, le stress, les angoisses. Ces hormones, et bien d'autres encore, règlent en partie le rythme de notre organisme.

Une illumination excessive (éclairage public, télévision, téléphone, radio réveil...) le soir et la nuit a donc aussi des conséquences négatives sur nous être humain. Un mauvais sommeil peut engendrer d'autres maladies d'ordre cardiovasculaire, cérébral, etc... Et c'est pour cela que nombre d'entre vous ferment leurs volets pour mieux dormir. Pour vivre bien et en bonne santé, l'être humain a besoin de suffisamment de lumière au bon moment !

Et OUI !! La diminution de la durée de l'éclairage artificiel nous serait à tous bénéfique !

Au-delà de l'aspect biodiversité et santé humaine, il serait également bon pour notre portefeuille. En France, 12 000 communes, majoritairement des communes rurales pratiquent l'extinction de nuit. Il s'agit en général d'une diminution du temps d'éclairage (minuit/6h du matin par exemple).

PROCHE DE NOUS : LE PRADAL (À 30 MN DE CASTANET LE HAUT)

- **Commune rurale, 332 habitants, extinction totale mise en place depuis 2019 de 23h - 6h en hiver // 00h - 6h en été**
- **Économies réalisées : 1 500€ /an. Satisfaction des usagers**
- **Les à priori rencontrés :**
 - **peur d'une hausse des cambriolages et de la criminalité : près de 80% des vols et agressions ont lieu en plein jour !**
 - **peur d'une hausse des accidents de la route : les automobilistes adaptent naturellement leur vitesse dans une zone non éclairée.**
 - **ce système ne marche pas avec les LED : les LED (comme à Castanet le Haut) consomment déjà moins qu'une lampe à sodium et ballon fluo mais éteintes elles ne consomment plus rien du tout)**
 - **crainte que le matériel s'use plus vite : c'est le contraire puisqu'elle permet de diminuer le nombre d'heures d'utilisation et donc de rallonger la durée de vie des lampes.**

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LE SUJET, PARLONS EN !!

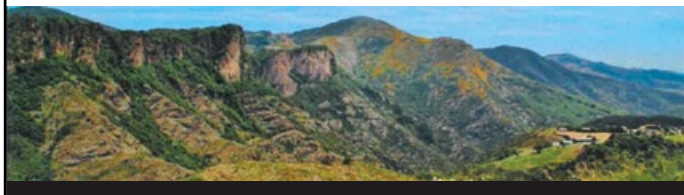
Et si on se lançait ?

Vous trouverez à la fin de ce bulletin, une consultation pour l'extinction de l'éclairage public sur notre commune. Nous vous remercions d'y répondre si vous le souhaitez.



Canard • Volaille • Lapin • Agneau
Foie Gras • Conserves • Découpe

Valérie et Thierry AUBAGNAC
22, avenue de Lattre de Tassigny - 81230 Lacaune
06.07.57.55.88 • 05.63.37.91.89
aubagnacvalerie@gmail.com



La Ferme du Devès

- ☼ Table paysanne sur réservation
- ☼ Gîte d'étape et de séjour
- ☼ Accueil social et pédagogique
- ☼ Vente directe œufs et poulets bio
- ☼ Guinguettes et ateliers artistiques
- ☼ Stages de ressourcement



Le Devès par Ginestet - 34610 Castanet le Haut
06 82 69 24 21 • lafermedudevès@gmail.com



MAISON
AUBAGNAC
Chips et frites

SAS A.D PATATE
Siege social : 12, rue du mail - Lieu-dit Pabo
34610 Castanet-le-Haut
Tél. : 07 86 31 50 11 - 06 48 81 02 91



40 ans
d'expérience
à votre
service

Artisan **PLOMBIER**
Étienne Messana

Plomberie • Chauffage
Électricité • Climatisation

Ginestet - 34610 Castanet le Haut
06.24.29.21.59

Bois de chauffage
toute dimensions
hetre, chene, etc.
livraison gratuite

Portailier Laurent

élagage
taille douce et raisonnée
démontage dangereux

entretiens de jardin
taille de haie
débroussaillage
évacuation de végétaux
maçonnerie paysagère

portail et clôture
pose de portail
pose de clôture

travaux pelle mécanique
terrassment
fondation
création de chemin
tranchée

06 79 07 26 14
laurentportailier34610@gmail.com

Devis gratuit



Kevin
Multiservices

Espaces Verts

Bricolage

06 43 54 59 26
kevinp190258@gmail.com

Devis gratuit

Carnet d'adresses

URGENCES

SDIS34 Pompiers

Centre de Saint Gervais sur Mare

Tél. : 04 67 23 61 07



Électricité

ENEDIS : 09 72 67 50 34

Eau

Syndicat Intercommunal Mare Et Libron

Tél. : 04 67 23 60 40 - Fax : 04 67 23 60 40

Services de PROXIMITÉ

Epicier :

Jean-Luc SAUMADE :

Jeudi 11h30 à Castanet puis à 12h30 à Pabo

Boulangers :

Viennoiserie BELLOUBET :

Vendredi 11h15 à Castanet puis à 11h45 à Pabo

Boulangier - Pâtissier MAUPIN :

Jeudi et samedi matin, entre 10h et 12h (pas d'horaires fixe). Passage aux hameaux de Fagairolles - La Baraquette, Le Péras, Pabo, Castanet le haut

SANTÉ

Maison de Santé Pluridisciplinaire de St Gervais sur Mare

Médecins • Dr Renaud MAUREL : 04 67 23 60 51
• Dr Chloé LOEFFLER : 04 67 23 60 51

Cabinet infirmier :

Mme Karine MARQUEZ : 06 32 21 88 12

ASALÉE : 07 54 37 47 73

M Grégory CNIGNIET : 06 27 74 03 41

Cabinet kinésithérapeute ostéopathe : 04 67 95 40 44

Dentiste • M Bruno BALME BERGER : 04 67 95 66 11

Cabinet Chirurgie viscérale digestive et gynécologique

Dr Mugur SEGAL : 04 67 90 41 93

Dr Maurice YAKOUN : 04 67 41 41 48

Diététicienne • Mme Elisabeth SALLES : 06 03 05 29 18

Cabinet Pédicure Podologue

Mme Stéphanie Tournes : 04 67 95 71 19

Sage-femme • Mme Agnès COUPIAC : 06 80 24 61 37

ÉCOLE

Tél. : 04.67.23.66.87

Horaires Ouverture • Année 2022-2023

Accueil périscolaire : 8h15 - 8h35 • 16h30 - 17h

Accueil scolaire : 8h45 - 12h05 • 13h50 - 16h30

L'école ouvre ses portes 10 minutes avant le début des cours, soit : 8h35 le matin et 13h40 l'après-midi.

DÉCHÈTERIE - ENCOMBRANTS

Déchèteries :

Saint-Étienne-d'Estréchoux : 08 90 61 59 89

Lacaune : 08 92 97 05 88

La Salvetat : 08 90 61 59 84

Encombrants :

Récupérez et remplissez une feuille de demande de passage à la mairie ou imprimez là à partir du site castanetlehaut.fr. La collecte des encombrants passera selon le calendrier suivant (à récupérer en mairie ou sur le site) :

CALENDRIER DES SERVICES DE COLLECTE DES DECHETS 2022

Toutes les déchèteries du territoire sont gérées par Trifyl. Renseignements : 05 63 81 23 00 - www.trifyl.com

	Anglès 05 63 50 49 90	Lacaune 05 63 74 15 64	La Salvetat 04 67 97 08 25
Ma	14h-18h	9h à 12h	9h à 12h
Me	14h-18h	Fermée	Fermée
Je	14h-18h	14h-18h	Fermée
Ve	14h-18h	Fermée	Fermée
Sa	9h-12h	Fermée	14h-18h

Une question sur le tri ou sur les jours de ramassage des ordures ménagères ?
05 32 11 09 25 - www.ccmhl.fr

Encombrants secteur La Salvetat (ANGLÈS, CAMBON-ET-SALVERGUES, FRAISSE-SUR-NOUY, LAMONTELAIRÉ, LA SALVETAT-SUR-NOUY, LE SOULIÉ)

Encombrants secteur Murat (BARBE, CASTANET-LE-HAUT, SOULIÉ)

Encombrants secteur Murat (MORAY-SUR-VERRE, NAGES, ROSS)

Encombrants secteur Lacaune (DUJOLATS, ESCROUD, ESPÉRAISSÈS, GADONET, LACAUNE, SAINT-SAUVY-DE-SARCAVES, SERRAUX, VAIRES)

Encombrants exceptionnels Castanet et Rosis

Calissettes Lacaunes intra-muros : tous les mercredis
Cartons Lacaune : répartis tous les mercredis et jeudis
Cartons hors Lacaune : Vacances scolaires

23 Jours fériés (La collecte des ordures ménagères a lieu le jour suivant ou précédent.)

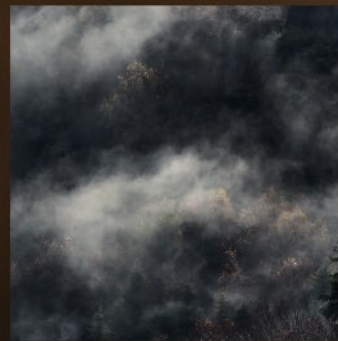
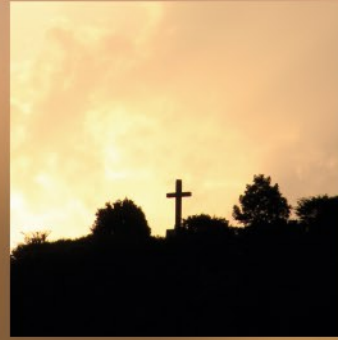
CALENDRIER DES SERVICES DE COLLECTE DES DECHETS

Mois de collecte : Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Mois hors collecte : Juillet, Juin, Mai

Mois de collecte : Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Mois hors collecte : Juillet, Juin, Mai



Reflets

Bulletin municipal n° 57 de la commune de Castanet le Haut, imprimé par nos soins à 250 exemplaires, sur du papier issu de forêts gérées durablement. PEFC™



Directeur de la publication : **Max Allies** - Responsable de la communication : **Anthony Allières**
 Coordination éditoriale : **Florence Bousquet** - Conception Graphique : **Ysoweb - 07.72.13.00.69**
 Contact Mairie : **04 67 23 60 49** - Mail : **castanetlehaut@orange.fr**
 Equipe rédactionnelle : **Max Allies, Anthony Allières, Dominique Allières, Florence Bousquet**
 Rédaction des comptes rendus de conseils municipaux : **Sylvie Aubagnac**
 Crédits photographiques : • couverture : **Anthony Allières, Yves Peyrot**. • pages internes : **Anthony Allières : P4-P11-P23-P24-P25-P30, Henri Allières : P13-P14, Jean-Claude Allières : P5-P6-P10-P14, Jean-Paul Allières : P6-P8, Max Allies : P11-P15, Loïc Aubagnac : P12-P13, Famille BEC : P9, Emmanuel Latour : P12, Yves Peyrot : P7, Flora Signoles : P26-P27, Anne Sylvestre : P15, Yvan Travaillard - PNRHL: P4, D.R. : P7-P17-P18-P19-P20-P21-P22-P30. • reproduction numérique d'archives : **Yves Peyrot : P17-P18-P19-P20-P21-P22.**
 Ont collaboré à ce numéro : **A.C.C.A., Henri Allières, Jean-Paul Allières, Célia Aubagnac, Loïc Aubagnac - A.S.L., Michel Bousquet, Sylvie Détienne, Martine Eudel Gouze, Elena Guth, Alain Léon - A.S.L., Gaëlle Monti, Nadine Poivret Mounis, Flora Signoles, Anne Sylvestre, Marthe Vabre, Jacques Vabre****